

APPEL A CANDIDATURES

Accueil de la scène itinérante dans les territoires ruraux dans le cadre de Ma Région Virtuouse en janvier 2027

Contexte

Dans le prolongement de sa politique culturelle qui cherche notamment à favoriser l'accès du public le plus large possible à toutes les formes d'expressions artistiques, la Région a souhaité organiser l'événement Ma Région Virtuouse.

Ainsi, chaque mois de janvier, la musique classique résonne sur l'ensemble du territoire, des salles culturelles aux centres commerciaux, en passant par les lycées et les lieux d'accueil de personnes en situation de handicap ou de grande précarité. Les communes rurales sont également au diapason grâce à cette proposition d'accueil d'un camion aménagé en salle de spectacle.

Objectifs

- développer l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire régional particulièrement en zones rurales
- permettre aux publics éloignés des grands équipements culturels d'accéder à des propositions artistiques d'excellence.

Présentation de l'opération

La Région lance un appel à candidatures auprès des communes et EPCI ruraux afin d'organiser une tournée de deux camions - scènes itinérants **entre le 8 et le 24 janvier, dans 50 communes de la région.**

Un ou plusieurs ensembles musicaux seront programmés dans chacun des camions-scènes (la programmation sera connue la deuxième quinzaine de novembre) qui pourront accueillir entre 40 et 90 personnes selon la configuration.

Les représentations pourront être organisées soit en matinée, soit en début de soirée :

- dans le cas d'une représentation en matinée en semaine, un public spécifique sera à définir par la commune d'accueil, en lien avec la Région
- dans le cas d'une représentation le week-end ou en soirée, le concert sera tout-public

Critères d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse aux communes et à leurs groupements des Pays de la Loire répondant aux critères suivants

- Compter au maximum 10 000 habitants ou être considérée comme une commune rurale au sens de l'INSEE
- Répondre au cahier des charges d'accueil du spectacle et de partenariat avec la Région (voir ci-dessous)

Critères d'évaluation des candidatures par la Région

- **Complétude du dossier de candidature et respect du délai de dépôt de la demande : avant le 14 juin 2026 dernier délai** - tout dossier non complet ou déposé hors délai sera refusé
- **Faisabilité technique et organisationnelle** : les lieux choisis devront être compatibles avec les temps de trajets et horaires proposés ; ils devront respecter les conditions du cahier des charges (ci-dessous)
- **Répartition territoriale** : les tournées des scènes itinérantes devront participer à une répartition territoriale équilibrée de l'événement Ma Région Virtuose entre les cinq départements
- **Les communes n'ayant pas accueilli la scène itinérante sur les deux éditions passées de l'évènement seront prioritaires**

Calendrier

- **Réception des candidatures pour le 14 juin 2026 à 21h dernier délai**
- Désignation des communes retenues par vote en assemblée délibérante au 2^{ème} semestre 2026
- Réunion d'information avec les communes retenues en octobre / novembre
- Mise en œuvre de la communication à partir de fin novembre/début décembre
- Ouverture de la billetterie en décembre (date à préciser)
- Représentation entre le 8 et le 24 janvier 2027

La Région se réserve le droit

- De sélectionner les communes et/ou de solliciter d'autres communes dans un objectif de bonne répartition territoriales des représentations
- De ne pas donner suite à l'opération si les conditions globales de faisabilité ne sont pas réunies

**CAHIER DES CHARGES POUR L'ACCUEIL D'UNE REPRESENTATION D'UNE SCENE ITINERANTE
DANS LE CADRE DE MA REGION VIRTUOSE EN JANVIER 2027**

Une convention sera signée entre la collectivité d'accueil et la Région détaillant les engagements de chaque partie.

ORGANISATION

Une personne référente devra être nommée par la collectivité afin que les services de la Région et l'ensemble artistique puissent avoir un interlocuteur unique et identifié de juin à février.

La présence de ce référent sera assurée le jour de la représentation.

La collectivité devra mettre à disposition le lieu de représentation en ordre de marche :

- un espace de stationnement de 20mx15m minimum, plat, en asphalte, béton ou terre battue pour un camion type semi-remorque 40 tonnes.
- une alimentation électrique en 32A triphasé. Dans d'autre cas, merci de bien préciser la puissance maximale et le type de connecteur.
- ce lieu devra être visible et facilement accessible pour le camion – hauteur minimum 4,20m.

Il est demandé que la commune envoie un plan et/ou des photographies du lieu envisagé.

La collectivité devra être assurée en responsabilité pour les risques inhérents à l'accueil du spectacle.

ACCUEIL DU PUBLIC ET DES ARTISTES

La Région assurera la mise en œuvre d'un système de réservation de billetterie, sauf si la représentation est réservée à un public spécifique.

La collectivité devra assurer l'accueil des artistes : une collation - eau, boissons chaudes et froides, biscuits sucrés/salés, fruits secs... - devra être prévue dans une salle à proximité pouvant servir de loge.

La collectivité devra assurer l'accueil du public : signalisation du lieu de spectacle, contrôle des billets, distribution de programmes aux spectateurs, gestion de l'installation des spectateurs...

COMMUNICATION

La Région fournira à la commune d'accueil un « kit de communication ».

La collectivité devra assurer la communication pour promouvoir le spectacle dans ses réseaux et sur ses supports de communication (affichage, magazine municipal, site internet...), à partir des éléments fournis par la Région. La commune sera tenue de faire mention du soutien régional sur tous ces supports et dans toutes ses opérations de communication.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter le service culture de la Région :
maregionvirtuose@paysdelaloire.fr

**FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ACCUEIL D'UN CONCERT DANS UNE SCENE ITINERANTE
DANS LE CADRE DE MA REGION VIRTUOSE EN JANVIER 2027**

A ENVOYER POUR LE 14 JUIN 2026 21h DERNIER DELAI
Par mail à maregionvirtuose@paysdelaloire.fr

Nom de la collectivité :

Représentant légal :

adresse :

Lieu pour la représentation :

Adresse précise :

Interlocuteur référent :

- Nom et prénom :
- Fonction :
- Téléphone fixe / portable :
- Adresse mail :

Pièces à joindre :

- lettre de candidature manifestant l'intérêt pour l'accueil de la scène itinérante et engageant la collectivité à respecter le cahier des charges
- plan et/ou photos du lieu d'accueil de la scène itinérante